

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2026 / 009

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 16

Exprimés : 18

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Philippe GERTNER, Philippe GERTNER.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @CTES : Commande publique / Délégation service public

ADMINISTRATION GENERALE

MODIFICATIONS STATUTAIRES ET ADHESIONS DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS AU 1ER JANVIER 2027

- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) n°66-2025 du 15 décembre 2025 approuvant le transfert de la compétence « assainissement collectif » au 1er janvier 2027 par la commune d'Argenteuil-sur-Armançon, déjà membre du SET pour la compétence « eau »,
- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois n° 67-2025 du 15 décembre 2025 acceptant l'adhésion des nouveaux membres suivants au 1er janvier 2027 et modifiant ses statuts comme suit :

Adhésions de nouveaux membres au 1er janvier 2027 :

Compétence « eau »	Compétence « assainissement collectif »
Communes de Fulvy, Ancy le Franc pour Cusy, Villiers les Hauts (SIAEP de la Région de Villiers-les-Hauts), Thorey, Baon, Lezennes, Tanlay	Lezennes Tanlay Argenteuil-sur-Armançon (déjà membre)

Modifications apportées aux statuts du SET annexés à la présente délibération :

- Extension du périmètre : ajout de communes : Fulvy (eau), Ancy le Franc pour Cusy (eau), Villiers les Hauts (eau), Thorey (eau), Baon (eau), Lezennes (eau et assainissement collectif), Tanlay (Eau et assainissement collectif),
 - Transfert de la compétence « assainissement collectif » par la commune d'Argenteuil-sur-Armançon,
 - Augmentation du nombre de délégués qui passe de 56 à 62 délégués.
- Considérant que l'ensemble de ces dispositions supposent :

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 089-218904183-20260209-DL26_009-DE

- une délibération du comité syndical pour accepter les demandes d'adhésion aux statuts et notifier sa décision à l'ensemble de ses membres ;
- les membres du syndicat disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. Les membres ne s'étant pas prononcés dans ce délai seront réputés avoir émis des avis favorables implicites ;
- la majorité qualifiée : 2/3 des structures représentant moitié de la population ou 1/2 des structures représentant 2/3 de la population+ les communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée
- si les conditions de majorité sont atteintes, Monsieur le Préfet actera ces dispositions par un arrêté.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 18
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'accepter les demandes d'adhésion des nouveaux membres précités ;
- D'adopter le projet de statuts du SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

